



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°56/2019 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2019

Date de convocation :	la	L'an deux mil dix-neuf et le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en vertu du 2 ^{ème} alinéa de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Athanase JEANNE-ROSE.
Le 09 décembre 2019		
Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : <u>Adjoint</u> s : M. Simon MORIN, Mme CRAMER Jeannette, M. JEANNE-ROSE Romuald, Mme CALVEYRAC Arlette, Mme THALY-PONTAT Lysiane, M. ZAIRE Georges.
En début de séance :		
Présents	10	<u>Conseillers municipaux</u> : Mme JOISIN Marie-Yolaine, M. SOLBIAC Honoré, BASTE Mathurin, M. Hubert BAUBAND, Mme AGEE Marie-Claire, M. MARLET Camille.
Procurations	1	
Excusés	2	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. COURTINARD Jean-Marc, M. PETIT Claude-Henri, Mme ARNETON Thérèse (procuration à M. Camille MARLET)
Non excusés	20	
En cours de Séance :		
Présents	13	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BELLIARD Valentine, Mme MARIE-JOSEPH Jocelyne, M. NAPOLY Raymond, M. VERIN Fred, Mme DUPUY Olive, M. CHARLEC Charlery, M. BOLO Laurent, Mme MONDESIR Manuela, Mme GOLVAT Agnès, Mme GRUTUS Elise, Mme Nicole LIPAN, M. CARIN Michel, Mme ROBAR Raymonde, Mme DANGLADES Youli, JOSEPHINE Adrien, Mme LAMIN Marie-Josée.
Procurations	1	
Excusés	2	
Non excusés	17	
		<i>ASSISTANTS</i> M. Jean-Claude JEAN (Directeur Général des Services), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), M. Victor VELAYE (Directeur service financier), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante Direction Générale), Mme Muriel VAUTOR (Directrice service sport culture vie associative), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice service juridique et réglementation),

S'agissant d'une deuxième convocation, le président déclare la séance ouverte à onze heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Romuald JEANNE-ROSE pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

EQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Maire expose

La Police Municipale est provisoirement logée dans des locaux annexes, inadaptés aux besoins de sécurité et de lutte contre la délinquance sur le territoire Joséphin.

Conformément à la nécessité de reconquérir le centre-ville pour le redynamiser, il y a lieu d'y implanter des services publics, à commencer par la Police Municipale. Pour ce faire, des locaux adéquats doivent être aménagés, sécurisés, et la police dotée d'équipements et de moyens de communication dédiés.

Cette opération de réinstallation de la Police est estimée à la somme de 71 301,80 €, se décomposant comme suit :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
-Véhicules	51 830,86	-Ville (Autofinancement)	35 650,90	50,00
-Equipements de Communication	13 782,58	-CACEM (Fond de concours 2018)	35 650,90	50,00
-Sécurité	5 688,36			
TOTAL	71 301,80	TOTAL	71 301,80	100,00

.....
Le Conseil Municipal,

- **DECIDE, à l'unanimité,**

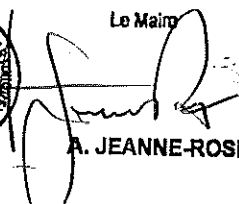
D'APPROUVER l'opération de réinstallation de la police municipale dans le centre bourg

D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus concernant l'équipement de la police municipale

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 13 décembre 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

Le Maire

A. JEANNE-ROSE